



e.p.s.m.d. de l'Aisne

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation d'Aides-Soignants
Bertrand SCHWARTZ

Secrétariat : Tél : 03 23 23 66 92 / Fax : 03 23 23 68 46
ifsi@epsmd-aisne.fr



T3N5-1

Document 2

INFORMATIONS PRATIQUES

BOURSES

Nous vous informons que la plate-forme informatique est ouverte pour les demandes de bourses des élèves, rentrée 2025/2026, depuis le 15 juin 2026.

L'adresse de connexion pour les étudiants/élèves est la suivante :

<https://aides.hautsdefrance.fr>

L'adresse du guide des aides :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif667>

L'élève doit créer un compte, puis une fiche tiers (coordonnées personnelles et bancaires) avant de déposer une demande de bourse.

Vous êtes dans l'obligation de scanner vos documents justificatifs pour valider votre dossier, aucun dossier n'est à déposer au secrétariat de l'IFSI/IFAS.

Les échanges, en particulier ceux liés aux pièces complémentaires demandées se feront uniquement entre l'élève et la Région sur la boîte mail dédiée : galis@hautsdefrance.fr

Il est donc important de bien noter votre adresse mail et d'informer le service des bourses de la Région de tout changement ou modification de votre adresse mail.

CARTE D'ACCÈS AU SELF

Une carte d'accès au self est proposée aux étudiants qui souhaitent déjeuner sur place à la cafétéria de l'epsmd de l'Aisne.

Vous devez vous munir d'un chèque, à l'ordre du trésor public, du montant dont vous souhaitez approvisionner cette carte (environ 30 €).

Il vous faudra aussi prévoir le paiement en espèces pour les tous premiers jours : l'édition des cartes d'accès nécessitant quelques jours.

TENUES PROFESSIONNELLES

Dans l'instruction n° DGOS/RH1/2020/155 du 09 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants/élèves en santé non médicaux de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage. Les Etablissements sont tenus de fournir et d'entretenir les tenues des apprenants. Cependant au regard des difficultés rencontrées par les étudiants/élèves sur les lieux de stage, nous vous conseillons de vous munir de 1 voire 2 tenues professionnelles (Tunique à manches courtes et pantalon blanc)

VACCINATIONS

Pour toute question concernant les vaccinations, vous pouvez contacter directement le Service de Santé au Travail de l'epsmda de PREMONTRE (Tél : 03.23.23.97.07).

Inscription à l'UPJV

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUS :

A compter du 7 au 22 juillet 2026 et du 25 Août au 10 Septembre 2026 via ce lien : <https://www.u-picardie.fr/formation/candidater-sinscrire/sinscrire-lupjv>

Cette page sera mise à jour régulièrement, n'hésitez pas à y revenir régulièrement.

Votre identifiant pour vous connecter au service d'inscription en ligne est Identifiant est P26 + numéro de candidat Parcoursup :

-Si votre numéro de dossier Parcoursup est composé de 7 chiffres, Votre identifiant sera P26 + les 7 chiffres de votre numéro de candidat Parcoursup = P261234567

-Si votre numéro de dossier Parcoursup n'est composé que de 6 chiffres, il faudra ajouter un 0 devant les 6 chiffres de votre numéro de candidat Parcoursup. P26+0+ les 6 chiffres = P260123456

Attention : Vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 48 h avant de réaliser votre inscription sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est obligatoire pour tous les étudiants inscrits en formation initiale, le montant est de 105 € pour les étudiants non boursiers et gratuite pour les boursiers de la région HAUTS DE FRANCE

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Secrétariat de l'IFSI de Prémontre.